

## POLE D'EXCELLENCE SOUDAGE

Note de synthèse - Dossier PIA 3 / IFPAI – Mars 2021

### 1. CONTEXTE

L'industrie française à forte valeur ajoutée (énergie, naval, agroalimentaire, etc.) a le besoin permanent de disposer de soudeurs qualifiés maîtrisant les gestes et disposant d'une haute technicité pour intervenir sur les grands projets de construction (sous-marins, navires de surface, centrales nucléaires, parc d'éoliennes ou d'hydroliennes, etc.) ou pour la maintenance de sites industriels.

Le manque de main d'œuvre qualifiée fragilise le développement et la performance de l'industrie française. Le Pôle d'Excellence Soudage est une des réponses à ces enjeux.

### 2. OBJECTIFS DU PROJET ET CALENDRIER

Le Pôle d'Excellence Soudage a pour objectif de devenir le centre de référence national pour la formation au métier de soudeur. Son implantation à Cherbourg, dans un bassin industriel reconnu dans le domaine du soudage, permet de mobiliser tous les grands industriels du secteur.

Le Pôle d'Excellence, ***qui disposera de moyens pédagogiques uniques en France***, comme des environnements industriels reconstitués, proposera des formations pour les primo accédants (lycéens, demandeurs d'emploi) garantissant une insertion réussie dans le métier. Il proposera aussi des formations pour les salariés afin de sauvegarder et de développer de nouvelles compétences pour la compétitivité de notre industrie.

L'ouverture du Pôle d'Excellence est prévue au deuxième semestre 2022.

### 3. GOUVERNANCE DU POLE D'EXCELLENCE SOUDAGE

Le Pôle d'Excellence Soudage est porté par une association Loi 1901 enregistrée le 05 février 2021. A ce jour, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres fondateurs suivants :

- Industriels (CMN, EDF, NAVAL GROUP, ORANO RECYCLAGE)
- CCI Ouest Normandie
- UIMM de la Manche
- Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

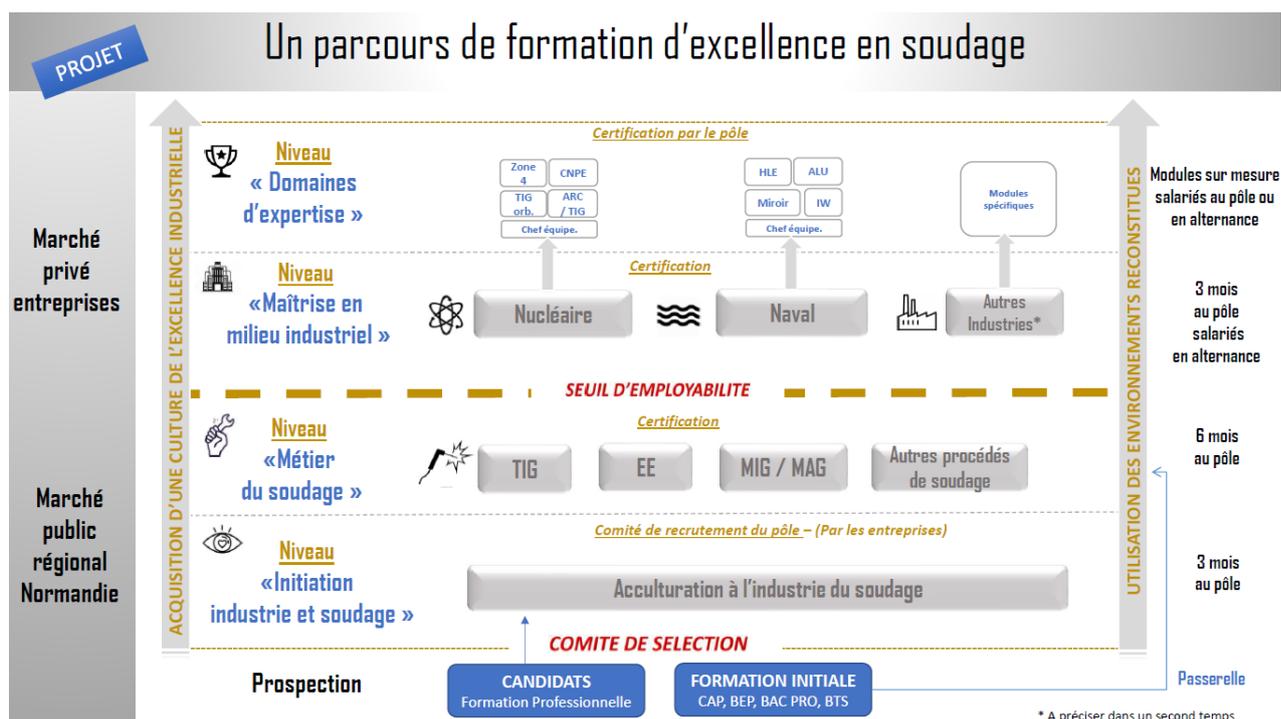
Dans les mois à venir, il est prévu d'élargir le Conseil d'Administration avec un collège entreprises (Groupes et PME), un collège partenaires de l'emploi et de la formation (ex : Education Nationale) et un collège collectivités territoriales.

### 4. UN PARCOURS DE FORMATION COCONSTRUIT AVEC LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES

La création du Pôle d'Excellence s'appuie sur un long travail de concertation, avec les entreprises lancé dès l'été 2019. Tous les acteurs ont été associés à la définition de parcours de formation répondant aux attentes, aux besoins et aux évolutions du monde industriel.

Cette concertation a été réalisée avec les grands industriels porteur du Pôle d'Excellence, les grandes entreprises nationales du secteur et les TPE et PME du territoire.

Les organismes de formation partenaires ont aussi été associés à ce travail qui a permis d'établir un parcours de formation schématique présenté ci-après.



## 5. DES FORMATIONS DE QUALITE REpondant AUX ATTENTES DES ENTREPRISES, DIPLOMANTEs OU CERTIFIANTES

Les membres fondateurs du Pôle d'Excellence Soudage attendent la mise en œuvre de formations qui répondent aux attentes des employeurs. Cette réponse aux besoins des entreprises sera garantie par :

- La formalisation des attentes en termes de savoir et de compétences par les entreprises au sein des cahiers des charges pour chaque niveau de formation
- La conception des outils de formation avec les entreprises pour créer des environnements et des plateaux techniques au plus près de la réalité du monde industriel
- La définition, avec les entreprises, d'épreuves et d'exercices au cours de la formation objectivant et garantissant l'acquisition des savoir
- La participation forte des entreprises dans la gouvernance du Pôle d'Excellence
- La participation des entreprises à la cellule pédagogique du Pôle d'Excellence en lien avec les organismes de formation).

L'ambition du Pôle d'Excellence est bien de réaliser des formations à fort niveau d'employabilité. Cette employabilité doit être pérenne et au sein de toutes les entreprises des filières concernées en Normandie et dans d'autres Régions.

Dans cet objectif de reconnaissance par le plus grand nombre, il a été acté et validé le fait que **toutes les formations assurées au sein du Pôle d'Excellence seront diplômantes ou certifiantes** :

- Formation initiale : diplômes de l'Education Nationale
- Formation continue : les formations seront obligatoirement associées à l'octroi d'une certification (Titre Professionnel ou Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie).

## 6. UN PARTENARIAT ETROIT ENTRE LES ORGANISMES DE FORMATION ET LES ENTREPRISES

Dès l'origine du projet, il a été convenu que le Pôle d'Excellence s'appuiera sur les compétences des organismes de formation qui disposent de leur méthodologie et de leurs savoirs pour mettre en œuvre toute l'ingénierie pédagogique attendue au sein du Pôle d'Excellence. **En ce sens, le Pôle d'Excellence ne disposera pas de sa propre ressource formative mais s'appuiera sur les compétences des organismes de formation partenaires.**

Face aux enjeux et à la montée en compétence collective visée par le Pôle d'Excellence Soudage, l'accompagnement des organismes de formation est essentiel. Dans cet objectif, les partenaires industriels ont prévu plusieurs innovations propres au Pôle d'Excellence :

- La constitution d'une cellule pédagogique réunissant les entreprises et les organismes de formation afin de partager les résultats des formations, mettre à jour les contenus et les adapter aux évolutions du métier
- La mise en place, avant l'ouverture du Pôle, d'un programme de formation des formateurs individualisé intégrant des immersions au sein des entreprises. Puis, des recyclages seront réalisés chaque année afin de garantir le maintien des compétences des formateurs et valoriser leurs savoirs auprès des stagiaires
- La mise en place de formation pour les formateurs afin qu'ils puissent utiliser les environnements industriels reconstitués
- L'intervention, en formation, des experts des entreprises aux côtés des formateurs pour des séances théoriques ou pratiques, de forte valeur ajoutée.

## 7. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement du Pôle d'Excellence a été conçu sur les principes suivants :

- Pour l'IFPAI, il est sollicité une subvention d'un montant de 1 680 000 € correspondant à un co-financement privé-public partagé (50/50) correspondant à l'achat de tous les équipements de formation et le financement des frais de lancement du projet. Dans ce cadre, tous les critères de l'IFPAI pour les apports privés sont respectés :
  - Les apports matériels et immatériels représentent moins de 30% de l'apport privé total
  - Les apports privés représentent plus de 30% du financement global du projet (40% exactement)
- Le bouclage financier du projet est assuré via le plan de relance industrie, un dossier « projet collectif » pour le soutien à l'investissement industriel dans les territoires ayant été déposé en parallèle pour un montant de subvention sollicitée de 800 000 €.

PIA 3 / IFPAI	Montant € HT	Respect taux IFPAI	Taux global
<b>Industriels (apports privés)</b>	<b>1 680 000</b>	<b>50%</b>	
Environnements reconstitués	1 180 000		<b>40%</b>
Apports immatériels et matériels (max 30% apport privé)	500 000	30%	
<b>Etat / Région (apports publics)</b>	<b>1 680 000</b>	<b>50%</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL PIA 3 / IFPAI</b>	<b>3 360 000</b>	<b>100%</b>	
<b>PLAN DE RELANCE</b>	<b>Montant € HT</b>		<b>Taux global</b>
<b>Plan de relance</b>	<b>800 000</b>		<b>20%</b>
<b>TOTAL PIA 3 / Plan relance</b>	<b>4 160 000</b>		<b>100%</b>